



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

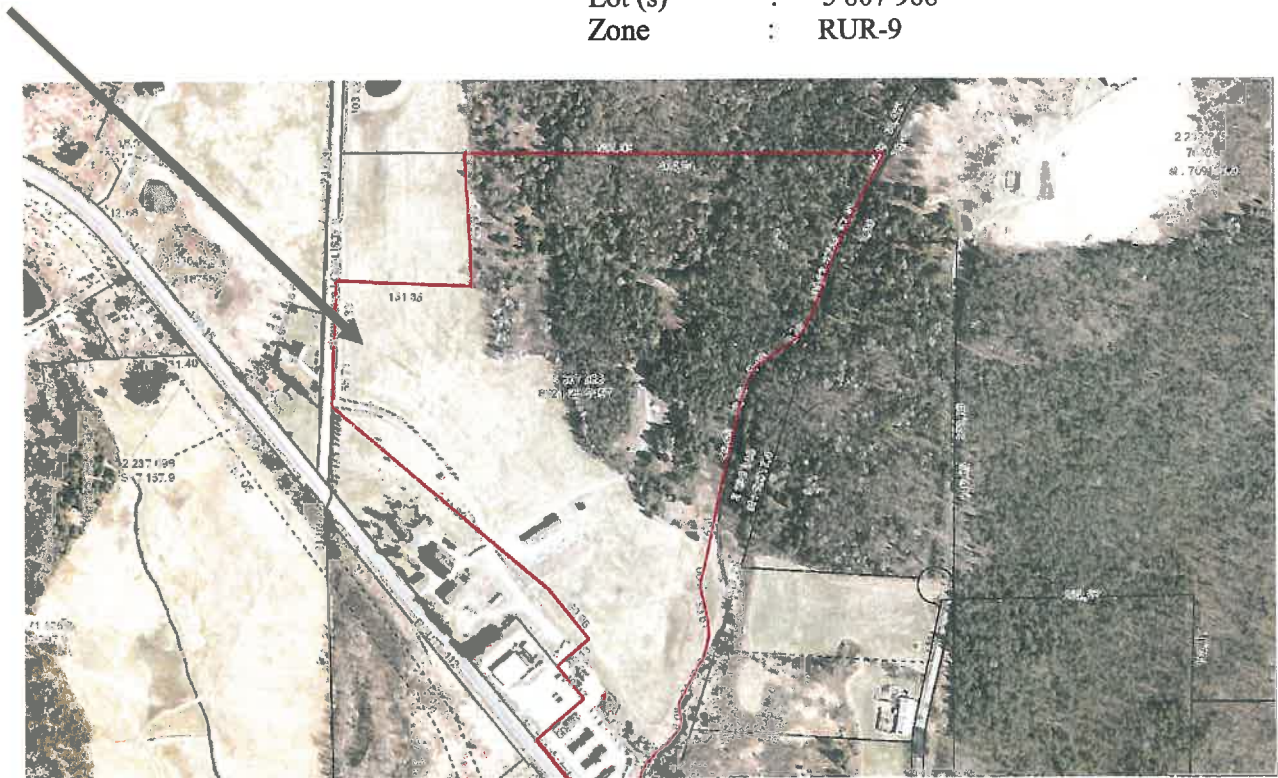
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 12 février 2018 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2017-00119 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre la création d'un lot ayant une façade de 33.45 mètres (manque 16.55 mètres) et un ayant une façade de 30.09 mètres (manque 19.91 mètres), dans les deux cas les superficies minimales sont respectées. Celui dont la façade proposée est de 30.09 mètres est une rue projetée. Le tout tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Christian Lefebvre, minute 8725.

Identification du site concerné :

ch. des Loyalistes
Stukely-Sud, QC J0E 2J0
Matricule (s) : 8921-23-7497-0-000-0000
Lot (s) : 5 807 988
Zone : RUR-9



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 12^e jour du mois de janvier deux mille dix huit.

Guyline Lafleur
Guyline Lafleur
Secrétaire-trésorière adjointe